© Drogues Info Service - 14 juin 2025


Vos questions / nos réponses

# Renseignement

Par Uuuuu Postée le 07/09/2024 01:09

> Bonjour, je souhaiterais des renseignements s'il vous plaît Une personne qui fume plusieurs cbd par jour vera t il sont faux de thc augmenter et donc de venir positif ? Plus le taux de thc est élevé et plus la sanction sera grave ? Idem pour l'alcool ? Une personne qui fume du Cannabis, oui ? Le cbd ce n'est pas du cannabis ? Pourquoi en fin de joint cela fait mal à la gorge ? Merci

---

**Mise en ligne le 10/09/2024**

Bonjour,

Comme vous le lirez dans la fiche d'information que nous vous joignons ci-dessous, le CBD est un cannabinoïde présent dans le cannabis, au même titre que le THC. Les produits à base de CBD sont principalement fabriqués à partir de cannabis Sativa. Le Sativa est une variété pauvre en THC et riche en CBD, contrairement à l'Indica qui est riche en THC et pauvre en CBD.

Dès lors qu'une substance est fumée, la combustion exerce une action irritante et de possibles réactions inflammatoires sur l'appareil respiratoire, à commencer par le pharynx. Ceci explique pourquoi on peut avoir mal à la gorge après avoir fumé.

Si le CBD consommé contient du THC, alors effectivement un usage régulier peut rendre positif un test de dépistage au THC. Le CBD en lui-même n'est pas dépisté. S'agissant du THC, il n'existe pas de seuil autorisé ni de gradation dans les sanctions. Dès lors qu'une analyse est positive au THC, quel que soit le taux, des sanctions sont possibles.

Concernant l'alcool au volant, les sanctions différent selon le taux d'alcoolémie relevé au moment du contrôle routier. Il est interdit de conduire un véhicule avec un taux supérieur ou égal à 0.5 gramme d'alcool par litre de sang (0.2 grammes en cas de permis probatoire). Pour plus de détails sur les sanctions vous vous invitons à consulter l'article en bas de message sur « les risques au volant ».

Si de nouvelles questions se posent, n'hésitez pas à nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Cordialement.

---

**En savoir plus :**

- "Le CBD"
- "Les risques au volant"